

Foire aux questions (FAQ) à destination établissements pivots sur la remontée hebdomadaire des stocks de dispositifs médicaux et de sérum physiologique via e-Dispstock

Version 1.0 – 26/03/2021

Chers Pharmaciens,

Dans le cadre de la vaccination COVID, il vous est demandé de remonter vos niveaux de stocks de dispositifs médicaux (DM) et de sérum physiologique distribués par Santé publique France (SpF). Cette remontée de stock est à réaliser via la plateforme e-Dispstock, accessible directement via ce lien: [Dispstock \(sante.fr\)](https://dispstock.sante.fr)

OBJECTIFS DE LA REMONTEE HEBDOMADAIRE DES STOCKS

La déclaration hebdomadaire des stocks permet à Santé Publique France d'analyser le niveau de consommation réelle par rapport à la consommation théorique basée sur le nombre de doses livrées à chaque PUI.

En fonction des écarts identifiés, SpF se rapprochera des ARS concernées pour une enquête terrain afin d'identifier les facteurs d'écarts. Une fois les écarts confirmés par les ARS concernées, SpF procédera à une livraison permettant un rééquilibrage du stock, si nécessaire.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DU SERUM PHYSIOLOGIQUE PAR SANTE PUBLIQUE FRANCE

Les dispositifs médicaux et le sérum physiologique distribués par Santé publique France sont destinés **UNIQUEMENT** aux besoins de vaccination COVID.

SpF assure une distribution des matériels nécessaires à l'usage des vaccins en quantité suffisante, basée sur le nombre de doses de vaccins disponibles à date et distribuées dans les semaines futures.

Sur quelle base l'envoi de dispositifs médicaux et du sérum physiologique est-il effectué ? :

A date, vous trouverez dans le tableau ci-dessous, par vaccin, le nombre de doses considérées par flacon pour l'envoi de dispositifs médicaux:

Vaccin	Nombre de doses considérées par flacon
Pfizer	7
Moderna	12
AstraZeneca	12

Point important :

Le nombre de doses considérées par flacon pour l'envoi de dispositifs médicaux est susceptible d'évoluer en fonction du Résumé des Caractéristiques du Produits (RCP), des caractéristiques des dispositifs médicaux et des règles de distribution des dispositifs médicaux établies par Santé publique France.

Quelle est la couverture assurée par un envoi de dispositifs médicaux et de sérum physiologique ? :

Santé publique France réalise une distribution de dispositifs médicaux et de sérum physiologique pour chaque établissement pivot toutes les deux semaines en moyenne, en assurant une couverture maximale du besoin pour 4 semaines. Ainsi, les établissements pivots disposent systématiquement d'un stock couvrant leurs besoins pour la vaccination pour les **2 à 4 semaines à venir**.

Santé publique France prend en compte les doses de vaccins qui seront disponibles et distribuées dans les semaines futures pour réaliser ses calculs de couverture. Ainsi, les variations, telles que les augmentations de volumes de vaccins disponibles et les transferts de plateaux entre établissements pivots, sont bien pris en compte pour ajuster le niveau de dispositifs médicaux et de sérum physiologique nécessaires et donc distribués vers chacun des établissements pivots.

CALENDRIER DES REMONTEES DE STOCKS

Cette déclaration se fait une fois par semaine, sur les journées du jeudi et du vendredi (de Jeudi 00h00 à vendredi 23h59).

PROCESSUS DE REMONTEE DE STOCKS

Comment effectuer une remontée de stocks sur e-Dispstock ? :

- Nous vous invitons à vous référer au guide d'utilisation e-Dispstock qui détaille, pas à pas, la marche à suivre pour effectuer la remontée hebdomadaire des stocks.

Quels dispositifs médicaux doivent faire l'objet d'une remontée des stocks ? :

- La remontée des stocks est réalisée par catégorie de produits en sommant les quantités unitaires de chaque dispositif et sérum physiologique.
- Vous trouverez ci-après l'ensemble des dispositifs médicaux et le sérum physiologique devant faire l'objet d'une remontée de stocks, regroupés par catégorie :

Catégorie sur e-Dispostock	Liste des dispositifs médicaux par catégorie et sérum physiologique		
Kit administration 25mm	Seringue 1mL avec aiguille 25G 25 mm (montée ou sertie)	Seringue 1mL avec aiguille 23G 25 mm (montée ou sertie)	
Kit administration 16mm	Seringue 1mL avec aiguille 25G 16 mm (montée ou sertie)		
Aiguille administration 16mm	Aiguille 25G 16mm		
Aiguille administration 25mm	Aiguille 25G 25mm	Aiguille 23G 25mm	
Aiguille administration 30mm	Aiguille 23G 30mm		
Seringue 1ml administration	Seringue 1mL		
Kit de reconstitution	Seringue 3ml avec aiguille 21G 40 mm (montée ou sertie)		
Aiguille reconstitution ou administration 40mm	Aiguille 21G 40mm	Aiguille 22G 40mm	
Seringue reconstitution	Seringue 2mL	Seringue 3mL	Seringue 5mL
Chlorure de sodium	Sérum physiologique 10mL INJ		

Précisions sur les dénominations :

- « Kit » : 1 seringue **montée ou sertie** avec une aiguille
- « Aiguille » : 1 aiguille nue
- « Seringue » : 1 seringue nue

Point important :

Sauf indication contraire de la part de Santé publique France, l'ensemble des dispositifs médicaux et du sérum physiologique doivent faire l'objet d'une remontée de stocks, y compris les dispositifs médicaux non conformes ainsi que les dispositifs médicaux non appariés (Seringue/Aiguille)

- *Exemple 1 : Je dispose en stock de 2000 seringues 5mL mais d'aucune aiguille de reconstitution, les 2000 seringues 5mL doivent tout de même être remontées en stock dans la catégorie seringue de reconstitution.*
- *Exemple 2 : Je viens d'être livré de trois cartons de seringues 3mL mais un des cartons est arrivé endommagé et a donc été placé en quarantaine. Lors de ma remontée hebdomadaire des stocks, je déclare les trois cartons en stock et j'ajoute un commentaire pour indiquer à Santé publique France la quantité exacte non utilisable.*

Comment utiliser le champ « Commentaire » ? :

Le champ commentaire est une zone de saisie de texte libre permettant d'apporter des éléments complémentaires ou des précisions sur vos stocks. Toutes les informations que vous fournirez pourront être prises en compte par Santé publique France pour la distribution de dispositifs médicaux et de sérum physiologique, dans la mesure des doctrines établies et des stocks disponibles.

Comment valider une saisie de stock sur e-Dispostock ? :

- Une saisie « enregistrée » peut être modifiée autant de fois que nécessaire pendant la période d'ouverture de déclaration des stocks mais ne sera pas transmise à Santé publique France.
- Pour officialiser votre déclaration de stock dans e-Dispostock et la transmettre à la cellule logistique de Santé Publique France, il est impératif de **valider la saisie**.

Points importants :

- Une saisie « validée » peut être corrigée **autant de fois que nécessaire jusqu'au vendredi 23h59**.
- Vous ne recevrez pas d'e-mail de confirmation après validation de votre saisie. Vous pouvez vérifier l'état de votre déclaration dans la liste des déclarations des saisies sur e-Dispostock.

VOS CONTACTS

- Pour toutes questions liées à l'**utilisation de la plateforme e-Dispostock**, les établissements pivots sont invités consulter ou à contacter l'ATIH via la plateforme AGORA : <https://agora.atih.sante.fr>